

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 26 mars 2012**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH représenté par Jacqueline DURANDO - Jean-Louis BONAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Joëlle BOULAY représentée par Sylvie NESPOULOUS - Alain CROCE représenté par Marc POGGIALE - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Mireille FOURNERON représentée par Jean-Paul ULIVIERI - Samia GHALI représentée par Eric LE DISSES - Martine GOELZER représentée par Guy PONTOUS - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Laurence JOUANDON représentée par Corinne LEGAL - Mourad KAHOUK représenté par Arlette SALVO - René MALLEVILLE représenté par Clément YANA - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Martine MATTEI représentée par Pascal GILLET - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Roland POVINELLI représenté par Gérard BISMUTH - André VARESE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Valérie BOYER - Jean-Claude GAUDIN - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**RNOV 009-299/12/CC**

**■ Programme Opérationnel FSE 2007-2013 - Subvention Globale FSE PLIE 2011-2012 axe 3 mesure 3.12 - Attribution de subventions FSE  
DES 12/7915/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Elément clé du maillage territorial des politiques de l'inclusion, les Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constituent un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail.

Leur objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, *via* la mise en œuvre de parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle.

Le territoire de la Communauté est couvert par trois PLIE associatif : MPM Est, Centre et Ouest.

Chacun de ces trois PLIE a son propre protocole d'accord, engageant l'Union Européenne (FSE), l'Etat, la Région, le Département, et la Communauté.

MPM, par délibération RNOV 003-1506/09/CC du 2 octobre 2009, s'est porté candidat pour le compte de ses trois PLIE, à la gestion d'une subvention globale FSE au titre du Programme Opérationnel FSE 2007-2013, axe 3, mesure 3.12, à compter du 1er janvier 2010.

Le projet déposé prévoit d'intervenir sur les grands axes stratégiques suivants :

- l'animation des 3 Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi,
- les actions d'accompagnement à l'emploi, de construction des parcours et de formations émanant des trois territoires,
- les actions transversales à l'échelle des trois territoires comme l'évaluation chemin faisant, l'analyse des pratiques ou la communication.

Le Préfet de Région a alloué à Marseille Provence Métropole pour la période 2011-2012 une subvention globale FSE de 3 711 824 euros dont 176 754 euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 8 921 642 euros (Commission Régionale de Programmation du 15 avril 2011).

A ce jour, la programmation 2011 est terminée et s'est élevée à un montant total FSE de 1 789 025 euros (48% de l'enveloppe) sur une dépense éligible totale de 4 396 618 euros.

C'est à ce titre que les trois associations PLIE ont déposé chacune à la Direction Europe et Subventions deux dossiers de demande de subvention FSE pour :

- EMERGENCE (s) « Animation et actions internes 2012 du PLIE MPM Centre » soit une demande FSE de 830 134 euros sur une dépense éligible de 1 717 010 euros TTC.
- EMERGENCE (s) « Accompagnement à l'emploi 2012 du PLIE MPM Centre » soit une demande FSE de 507 858 euros sur une dépense éligible de 1 332 777 euros TTC.
- Ciotat Emploi Initiatives « Animation et actions internes 2012 du PLIE MPM Est » soit une demande FSE de 242 716 euros sur une dépense éligible de 451 364 euros TTC.

**Signé le 26 Mars 2012  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 mars 2012**

- Ciotat Emploi Initiatives « Accompagnement à l'emploi 2012 du PLIE MPM Est » soit une demande FSE de 0 euros sur une dépense éligible de 200 000 euros TTC. Il s'agit d'une demande d'intégration au sein de notre dispositif d'un dossier de contreparties pures permettant d'augmenter le taux d'intervention moyen du FSE.
- PLIE MPM Ouest « Animation et actions internes 2012 du PLIE MPM Ouest » soit une demande FSE de 111 379 euros sur une dépense éligible de 245 133 euros TTC.
- PLIE MPM Ouest « Accompagnement à l'emploi 2012 du PLIE MPM Ouest » soit une demande FSE de 54 846 euros sur une dépense éligible de 273 846 euros TTC.

Le comité technique de programmation des aides FEDER et FSE du 17 février 2012 a donné un avis favorable à l'attribution des aides FSE demandées en diminuant pour le dossier Ciotat Emploi Initiatives « Animation et actions internes 2012 du PLIE MPM Est » l'aide FSE à 219 424 euros sur une dépense éligible de 428 072 euros TTC.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

### **Le Conseil de Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération RNOV 006-2491/10/CC du 10 décembre 2010 ;
- La délibération RNOV 010-095/11/BC du 25 mars 2011 ;
- Le Comité Régional de Programmation du 15 avril 2011 ;
- Les demandes de subvention FSE présentées par les porteurs de projet ;
- La Commission Régionale de Programmation du 16 février 2012 ;
- Le comité technique de programmation des aides FEDER et FSE du 17 février 2012 ;

#### **Sur le rapport du Président,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que l'effet levier de l'attribution d'une subvention FSE à ces porteurs de projet leur permettra de réaliser les opérations qu'ils ont présentés ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global de soutien des acteurs de l'insertion par l'emploi sur les trois territoires de MPM ;
- Que la gestion des fonds européens dans le cadre des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi est déterminante pour favoriser une cohésion sociale et territoriale homogène sur le territoire de MPM ;

#### **Après en avoir délibéré :**

#### **Décide**

#### **Article 1 :**

Sont approuvées les demandes de subvention FSE présentées par les porteurs de projet pour la réalisation des opérations entrant dans le cadre du projet MPM "PLIE 2011-2012".

**Article 2 :**

Sont attribuées les subventions FSE suivantes :

- 830 134 euros sur une dépense éligible de 1 717 010 euros TTC à EMERGENCE (s) pour le projet « Animation et actions internes 2012 du PLIE MPM Centre »
- 507 858 euros sur une dépense éligible de 1 332 777 euros TTC à EMERGENCE (s) pour le projet « Accompagnement à l'emploi 2012 du PLIE MPM Centre »
- 219 424 euros sur une dépense éligible de 428 072 euros TTC à Ciotat Emploi Initiatives pour le projet « Animation et actions internes 2012 du PLIE MPM Est »
- 111 379 euros sur une dépense éligible de 245 133 euros TTC au PLIE MPM Ouest pour le projet « Animation et actions internes 2012 du PLIE MPM Ouest »
- 54 846 euros sur une dépense éligible de 273 846 euros TTC au PLIE MPM Ouest pour le projet « Accompagnement à l'emploi 2012 du PLIE MPM Ouest »

Les subventions FSE sont attribuées en cofinancement des projets présentés selon des plans de financement qui seront annexés aux conventions FSE qui découleront de cette décision.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine - Sous Politique B340 - Nature budgétaire 6574.

Les recettes correspondantes sont inscrites au budget de la Communauté Urbaine - Sous Politique B340 - Nature budgétaire 7477.

**Article 4 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer les notifications et conventions FSE qui découlent de ces décisions.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
Aux Financements Européens

Christophe MADROLLE

Pour Présentation,  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI